

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Savoie



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-052

## ■ Délibération

**N° 2026-43**

**Séance du 07 avril 2026**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX  
CONSEILS D'ÉCOLES**

*A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Bénédicte BENEDETTI

### Entendu l'exposé suivant :

Les articles D. 411-1 à D. 411-6 du code de l'éducation précisent le rôle et la composition des membres du conseil d'école. Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Ce dernier est composé :

- Du directeur de l'école, président ;
- Du Maire ou de son représentant et **d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal et de son suppléant ;**
- Des maîtres de l'école et des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- D'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;



- Des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation.
- De délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, etc.)
- Donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

### Aussi,

*Vu les articles D. 411-1 à D. 411-6 du code de l'éducation,*

*Considérant qu'il a été fait appel à candidatures, et qu'il a été ensuite procédé à un vote à mains levées (mode de scrutin décidé à l'unanimité des membres présents) ou au scrutin secret à la majorité absolue.*

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE Johana Rubin-Delanchy (titulaire) - Nicole Bocquet (suppléante) qui siègera au conseil de l'école d'Aviernoz.**
- **DESIGNE Christelle Alesina (titulaire) - Christophe Bertholio (suppléant) qui siègera au conseil de l'école de Saint-Martin-Bellevue.**
- **DESIGNE Laura Barrès (titulaire) - Catherine Mercier-Guyon (suppléante) qui siègera au conseil de l'école des Ollières.**
- **DESIGNE Bénédicte Benedetti (titulaire) - Audrey Veyrat-Masson (suppléante) qui siègera au conseil de l'école primaire d'Evires.**
- **DESIGNE Delphine Zannini (titulaire) - Florian Thabuis (suppléant) qui siègera au conseil de l'école maternelle de Thorens-Glières.**
- **DESIGNE Florian Thabuis (titulaire) - Delphine Zannini (suppléante) qui siègera au conseil de l'école élémentaire de Thorens-Glières.**

**Le Secrétaire de séance**  
**Bénédicte BENEDETTI**



**Le Maire**  
**Christian ANSELME**

